

## FICHE DE DONNEES DE SECURITE CARBION GRANULES

Version : FR/23-02-16/C

page : 1/5

### SECTION 1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/ DU MELANGE ET DE LA SOCIETE/ L'ENTREPRISE

#### 1.1. Identificateur du produit

Nom du produit : CARBION GRANULES

#### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation identifiée : produit destiné à l'œnologie.

#### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Informations sur la société : Institut Œnologique de Champagne  
Z.I. de Mardeuil – Allée de Cumières – BP 25  
51201 EPERNAY Cedex  
FRANCE  
Tel: + 33 (0) 3.26.51.96.00.  
Fax: + 33 (0) 3.26.51.02.20.  
[fds@ioc.eu.com](mailto:fds@ioc.eu.com)

#### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

N° de l'organisme officiel : 01.45.42.59.59

### SECTION 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

Substance non concernée par la classification CLP.

#### 2.2. Éléments d'étiquetage

Substance non concerné par l'étiquetage CLP.

#### 2.3. Autres dangers

### SECTION 3. COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

#### 3.1. Substances

Nom chimique : Carbone

N° CAS : 7440-44-0

N° CE : 231-153-3

Concentration : > 95%

#### 3.2. Mélanges

### SECTION 4. PREMIERS SECOURS

#### 4.1. Description des premiers secours

Inhalation : Eloigner le sujet de la zone contaminée, faire respirer de l'air frais. Faire moucher.

En cas de troubles persistants : consulter un médecin.

Si forte inhalation de poussières : sortir le sujet à l'air libre, lui faire rincer abondamment la gorge avec de l'eau potable

Ingestion : En cas de troubles : consulter un médecin

Absorption par la peau : Lavage immédiat, abondant et prolongé à l'eau et au savon.

Contact oculaire : Laver immédiatement et abondamment à l'eau, en écartant les paupières, pendant au moins 15 minutes ( afin d'éliminer les poussières).

#### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus immédiats et traitements

Inhalation : Donnée non disponible

Ingestion : Donnée non disponible

Absorption par la peau : Donnée non disponible

Contact oculaire : Donnée non disponible.

#### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers

Aucun ; si les symptômes persistent, consulter un médecin

### SECTION 5. MESURE DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

#### 5.1. Moyens d'extinction

Conseillés : Mousse, dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>), jet d'eau pulvérisée, brouillard aqueux

#### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Aucun

#### 5.3. Conseils aux pompiers

En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome

### SECTION 6. MESURE A PRENDRE EN CAS DE DEVERSEMENT ACCIDENTELLE

#### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Eviter l'inhalation de la poussière.

Eviter le contact avec la peau et les yeux.

Eviter l'écrasement du produit, la formation et la diffusion de poussières dans l'atmosphère

## FICHE DE DONNEES DE SECURITE CARBION GRANULES

Version : FR/23-02-16/C

page : 2/5

### 6.2. Précaution pour la protection de l'environnement

Éviter que le produit arrive dans les égouts.

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Ramasser et évacuer sans créer de poussière.

Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination.

Éviter la dispersion de la poussière dans l'air (par ex. par enlèvement de la poussière sur les surfaces avec de l'air comprimé).

Éliminer les traces en déversant de l'eau

### 6.4. Référence à d'autres sections

Se reporter à la section 13 pour l'équipement de protection personnel

## SECTION 7. MANIPULATION ET STOCKAGE

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail.

Éviter la formation de poussière.

Éviter tout espace clos, sauf si suffisamment aéré; le produit absorbe l'oxygène de l'air ambiant, réduisant ainsi l'oxygène disponible pour la respiration

### 7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Tenir le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien aéré.

Conserver à l'écart de la chaleur et des flammes.

Éviter tout contact avec des agents oxydants et acides forts.

Matériel d'emballage recommandé :

Grand récipient vrac souple (GRVS)

Sacs en papier

Aluminium ou acier pour camion citerne.

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune

## SECTION 8. CONTROLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

### 8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition (poussières) :

Source	Date	Type de valeur	Valeur (ppm)	Valeur (mg/m <sup>3</sup> )	Remarques
INRS(FR)	01/2008	VME	-	5	Fraction alvéolaire. Valeur réglementaire contraignante
INRS(FR)	01/2008	VME	-	10	Fraction alvéolaire. Valeur réglementaire contraignante
ACGIH(US)	2008	TWA	-	10	Particules inhalables
ACGIH(US)	2008	TWA	-	3	Poussières alvéolaires

Valeur limites d'exposition : Carbone

Source	Date	Type de valeur	Valeur (ppm)	Valeur (mg/m <sup>3</sup> )	Remarques
INRS(FR)	01/2008	VME	-	2	Fraction alvéolaire. Limite indicative

Dose dérivée sans effet (DNEL) :

Utilisation finale	Inhalation	Ingestion	Contact avec la peau
Travailleurs	3 mg/m <sup>3</sup> (LE,LT)	-	-
Consommateurs	0,5 mg/m <sup>3</sup> (LE,LT)	-	-

**LE** : Effets locaux, **SE** : Effets systémiques, **LT** : Long terme, **ST** : Court terme

Concentration prévisible sans effet (PNEC): Non pertinent

### 8.2. Contrôles de l'exposition

Mesures générales de protection :

Prévoir un renouvellement d'air et/ou une ventilation suffisante dans les ateliers.

Équipement de protection individuelle :

Protection respiratoire: Demi-masque avec filtre à particules P2 (Norme Européenne 143)

Protection des mains: Gants

Protection des yeux/du visage: Flacon pour le rinçage oculaire avec de l'eau pure, lunettes de sécurité

Protection de la peau et du corps: Vêtement de protection.

## SECTION 9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect : solide

Odeur : aucune

Seuil olfactif : non pertinent

## FICHE DE DONNEES DE SECURITE CARBION GRANULES

Version : FR/23-02-16/C

page : 3/5

pH : 3 – 8 à la dilution d'emploi conseillée selon la qualité  
Point de fusion/ point de congélation : > 1000 °C (estimé)  
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition : > 1000 °C (estimé)  
Point éclair : donnée non disponible  
Taux d'évaporation : donnée non disponible  
Inflammabilité : donnée non disponible  
Limites supérieures/ inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité : 20 g/m<sup>3</sup>  
Pression de vapeur : donnée non disponible  
Densité de vapeur : donnée non disponible  
Solubilités : donnée non disponible  
Coefficient de partage : donnée non disponible  
Température d'auto-inflammabilité : donnée non disponible  
Température de décomposition : donnée non disponible  
Viscosité : donnée non disponible  
Propriétés explosives : donnée non disponible  
Propriétés comburantes : donnée non disponible

### 9.2. Autres informations

## SECTION 10. STABILITE ET REACTIVITE

### 10.1. Réactivité

Produit stable aux températures usuelles de stockage et de manipulation

### 10.2. Stabilité chimique

Donnée non disponible

### 10.3. Possibilités de réactions dangereuses

Combustion rapide avec l'oxygène liquide, l'ozone et les oxydants puissants

### 10.4. Conditions à éviter

Stocker à l'abri de l'humidité (pour conserver les qualités techniques du produit)

### 10.5 Matières incompatibles

Conserver à l'écart des solvants (possibilité d'adsorption de leurs vapeurs par le charbon actif) et des oxydants puissants

### 10.6. Produits de décomposition

Oxydes de carbone

## SECTION 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

### 11.1. Informations toxicologiques

Aucun effet néfaste chez l'homme à notre connaissance dans les conditions normales d'utilisation.

Informations sur les effets toxicologiques :

#### Toxicité aiguë:

Inhalation : CL50/14 j/rat : 8,5 mg/L (Méthode: OCDE Ligne directrice 403)

Ingestion : DL50/rat : > 2.000 mg/kg (Méthode: OCDE Ligne directrice 423)

#### Effets locaux (corrosion / irritation / lésions oculaires graves):

Contact avec la peau : pas d'irritation de la peau (OCDE Ligne directrice 404)

Contact avec les yeux : pas d'irritation des yeux (OCDE Ligne directrice 405)

#### Sensibilisation respiratoire ou cutanée :

Inhalation : Pas de données disponibles

Contact avec la peau: Non sensibilisant cutané

#### Effets CMR :

Mutagénicité in vitro : Négatif

Cancérogénicité : Pas de données disponibles

Toxicité pour la reproduction: Pas de données disponibles

#### Toxicité spécifique pour certains organes cibles :

Exposition unique : Pas de données disponibles

Exposition répétée : Pas de données disponibles

Danger par aspiration: Pas de données disponibles

## SECTION 12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES

### 12.1. Toxicité

#### Évaluation Ecotoxicologique :

Aucune atteinte à l'environnement n'est connue ou prévisible dans les conditions normales d'utilisation.

Rejets interdits en milieu naturel si des substances dangereuses sont adsorbées sur le produit.

Insoluble en milieu aqueux, le produit est séparable par filtration ou sédimentation.

## FICHE DE DONNEES DE SECURITE CARBION GRANULES

Version : FR/23-02-16/C

page : 4/5

### 12.2. Persistance et dégradabilité

Donnée non disponible

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

Coefficient de partage: n-octanol/eau, non pertinent

### 12.4. Mobilité dans le sol

Donnée non disponible

### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Donnée non disponible

### 12.6. Autres effets néfastes

Donnée non disponible

## SECTION 13. CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

### 13.1 Méthodes de traitements des déchets

#### Élimination du produit:

En accord avec les réglementations locales et nationales.

Si produit non utilisé (resté en l'état) : mise en décharge autorisée.

Si produit usé (présence de substances adsorbées) : se conformer aux règlements et arrêtés en vigueur

## SECTION 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

### 14.1. Numéro ONU

Si le produit est transporté en sacs ou en big bags : Le produit peut être non réglementé dans le cas où le test 33.3.1.3.3 du manuel d'épreuve et de critères ONU est négatif.

IMDG: Non soumis à la classe 4.2. si test IMO-IMDG négatif. (certificat obligatoire).

ICAO/IATA: Echantillons : non soumis à la classe 4.2. (certificat obligatoire).

ADR/RID: Non soumis à la classe 4.2. (2.2.42.1.5 de l'ADR).

Réglementation	N°ONU	Nom d'expédition des Nations Unies	Classe	Étiquette	PG	Dangereux pour l'environnement	Autres informations
ADR	1362	Charbon actif	4,2	4,2	III	Non	
ADNR	1362	Charbon actif	4,2	4,2	III	Non	
RIT	1362	Charbon actif	4,2	4,2	III	Non	
IATA Cargo	1362		4,2	4,2	III	Non	
IATA Passenger	1362		4,2	4,2	III	Non	
IMDG	1362	Charbon actif	4,2	4,2	III	Non	EmS Number: F-A, S-J

### 14.2. Nom d'expédition des Nations unies

Donnée non disponible

### 14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Donnée non disponible

### 14.4. Groupe d'emballage

Donnée non disponible

### 14.5. Dangers pour l'environnement

Donnée non disponible

### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Donnée non disponible

### 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe 2 de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC

Donnée non disponible

## SECTION 15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

### 15.1. Réglementations/ Législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Fiches de données de sécurité: conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006.

Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement :

Listé dans les listes suivantes:

UE. Annexe I, catégorie 1C, du Règlement 1334/2000 du Conseil sur le contrôle des exportations de biens et technologies à double usage, ainsi modifié.

Réglementation française :

Substances dangereuses :

Arrêté du 20.04.1994 modifié en dernier lieu par l'arrêté du 7 décembre 2009.

Installations classées :

Loi n° 76-663 du 19.7.76 et circulaire du 17-7-78

Déchets :

Loi n°75-633 du 15.7.75 - Instruction technique du 22.1.80 sur les déchets industriels-

## FICHE DE DONNEES DE SECURITE CARBION GRANULES

Version : FR/23-02-16/C

page : 5/5

Arrêté du 02.02.1998, modifié par l'arrêté du 29.05.2000 et par l'arrêté du 03.08.2001, relatif aux prélèvements et à la consommation d'eau, ainsi qu'aux émissions de toute nature des installations classées pour la protection de l'environnement soumises à autorisation

Inventaires:

EINECS: Conforme

TSCA: Conforme

AICS: Conforme

DSL: Tous les composants de ce produit sont sur la liste Canadienne DSL.

ENCS (JP): Non Conforme

KECI (KR): Conforme

PICCS (PH): Conforme

IECSC (CN): Conforme

### 15.2. Evaluation de la sécurité chimique

Non applicable

## SECTION 16. AUTRES INFORMATIONS

Révision complète de mise en conformité avec le règlement (UE) N°453/2010 du 20 Mai 2010

Texte intégral des phrases R, H, EUH mentionnées sous les sections 2 et 3 :

R48/20 : Nocif: risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée par inhalation.

H372 : Risque avéré d'effets graves sur les organes en cas d'expositions répétées ou prolongées par inhalation.

Thésaurus :

NOAEL : Dose sans effet toxique observable (NOAEL)

LOAEL : Dose/concentration la plus faible pour laquelle un effet indésirable est encore observé (LOAEL)

bw : Poids du corps

food : Dans la nourriture

dw : Poids sec

vPvB : Très persistant et très bioaccumulable

PBT : Persistant, bioaccumulable et toxique.

"Les conditions de travail de l'utilisateur ne nous étant pas connues, les informations données dans la présente fiche de données de sécurité sont basées sur l'état de nos connaissances et sur la réglementation tant nationale que communautaire.

Le produit ne doit être utilisé à d'autres usages que ceux spécifiés, sans avoir obtenu au préalable des instructions écrites.

Il est toujours de la responsabilité de l'utilisateur de prendre toutes les mesures nécessaires pour répondre aux exigences des lois et réglementations locales.

Les informations données dans la présente fiche doivent être considérées comme une description des exigences de sécurité relatives à notre produit et non pas comme une garantie des propriétés de celui-ci."